



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 20 mars 2013**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 février 2013

**10.003** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 février 2013

**10.004** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 février 2013

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1120206022

Accorder un contrat à Groupe Techna inc., pour la fourniture de 20 ordinateurs portables de type ANP ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans pour les besoins du SPVM pour une somme maximale de 78 378,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12232 - 2 soumissionnaires

### 20.002 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120552002

Accorder un contrat de services professionnels à Andraos & Mongiat inc., pour une somme maximale de 313 293,08 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation et l'installation de l'oeuvre d'art "Chorégraphies pour les humains et les étoiles", qui sera intégrée au Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, à la suite d'un concours sur avis public. Approuver un projet de convention à cette fin.

### 20.003 Entente

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121392001

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et White House Productions Ltd., pour la restauration de parcelles de terrain au Parc Maisonneuve, suite au tournage d'un film effectué à l'automne 2012

### 20.004 Subvention - Contribution financière

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1136233001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500\$ au Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au développement entrepreneurial de personnes handicapées lors de la remise des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!" qui aura lieu mardi 4 juin dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.005** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131535002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au sommet », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.006** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1133931001

Accorder un soutien financier non récurrent de 22 750 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer " Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion du salon North American Fur & Fashion Exposition à Montréal, qui aura lieu du 28 au 30 avril 2013 à la Place Bonaventure / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.007** Autres affaires contractuelles

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120444005

Résilier le contrat à l'entreprise Les services électriques Blanchette inc. (CE 12 0944), pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure du 2620 St-Joseph accordé suite à l'appel d'offres 5585, en acquittant les frais de pénalité prévus au contrat

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1125331011

Conclure avec les firmes Louisbourg SBC s.e.c. (2 240 617,91 \$), Construction DJL inc. (943 232,85 \$), Les Pavages Chenail inc. (762 430,84 \$), Bauval CMM, division de BauVal inc. (531 069,53 \$), Routek Construction inc. (436 330,13 \$), Usine d'asphalte Montréal-Nord inc. (193 153,40 \$) et La compagnie Meloche inc. (117 297,50 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux, suite à l'appel d'offres public no 13-12483 (8 soum.). (Montant total estimé : 5 224 132,16\$)

## 30 – Administration et finances

**30.001** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130706001

Appuyer 16 projets répartis dans 10 arrondissements et un projet d'Espace pour la vie pour lesquels une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218003

1) Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) pour organiser la rencontre du Comité consultatif des villes de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB), en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, qui aura lieu à Montréal du 21 au 23 mai 2013. 2) Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la DGPV afin d'organiser et de financer cet événement. 3) Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 16 500 \$ à la suite des frais d'inscription perçus des participants.

**30.004** Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Direction du greffe - 1125307003

Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse en Histoire de Montréal à un(e) étudiant(e) universitaire dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**30.005** Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133617001

Autoriser des budgets additionnels de revenus de 5 790,90 \$ provenant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (2 938,65 \$) et de la Commission scolaire de Montréal (2 437,50 \$ et 414,75 \$), et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136116002

Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en oeuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

## 50 – Ressources humaines

### 50.001 Convention collective / Contrat de travail

CE Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
- 1120314001

Approuver l'offre relative à l'intégration des participants cadres du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent au régime harmonisé des cadres de la Ville de Montréal

### 50.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 50.003 Nomination

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131452002

Constitution d'un comité de sélection et désignation du directeur général par intérim

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1134217002

Prendre connaissance du bilan du programme de distribution de barils de récupération d'eau de pluie 2011-2012

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 60.002 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751003

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le secteur Norvick (arrondissement de Saint-Laurent).

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041007

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 4 mars au 8 mars 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 60.004 Dépôt

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334003

Informé le comité exécutif, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue De Lorimier entre les rues Ontario et Disraéli

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance





**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 20 mars 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001**    Ordre du jour

CE        Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002**    Procès-verbal

CE        Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 février 2013

**10.003**    Procès-verbal

CE        Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 février 2013

**10.004**    Procès-verbal

CE        Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 février 2013

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1120206022

Accorder un contrat à Groupe Techna inc., pour la fourniture de 20 ordinateurs portables de type ANP ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans pour les besoins du SPVM pour une somme maximale de 78 378,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12232 - 2 soumissionnaires

**20.002** Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120552002

Accorder un contrat de services professionnels à Andraos & Mongiat inc., pour une somme maximale de 313 293,08 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation et l'installation de l'oeuvre d'art "Chorégraphies pour les humains et les étoiles", qui sera intégrée au Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, à la suite d'un concours sur avis public. Approuver un projet de convention à cette fin.

**20.003** Entente

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121392001

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et White House Productions Ltd., pour la restauration de parcelles de terrain au Parc Maisonneuve, suite au tournage d'un film effectué à l'automne 2012

**20.004** Subvention - Contribution financière

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1136233001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500 \$ au Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au développement entrepreneurial de personnes handicapées lors de la remise des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!" qui aura lieu mardi 4 juin dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.005** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131535002

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au sommet », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.006** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1133931001

Accorder un soutien financier non récurrent de 22 750 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer " Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion du salon North American Fur & Fashion Exposition à Montréal, qui aura lieu du 28 au 30 avril 2013 à la Place Bonaventure / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.007** Autres affaires contractuelles

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120444005

Résilier le contrat à l'entreprise Les services électriques Blanchette inc. (CE 12 0944), pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure du 2620 St-Joseph accordé suite à l'appel d'offres 5585, en acquittant les frais de pénalité prévus au contrat

## 30 – Administration et finances

**30.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130706001

Appuyer 16 projets répartis dans 10 arrondissements et un projet d'Espace pour la vie pour lesquels une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218003

1) Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) pour organiser la rencontre du Comité consultatif des villes de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB), en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, qui aura lieu à Montréal du 21 au 23 mai 2013. 2) Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la DGPV afin d'organiser et de financer cet événement. 3) Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 16 500 \$ à la suite des frais d'inscription perçus des participants.

**30.004** Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Direction du greffe - 1125307003

Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse en Histoire de Montréal à un(e) étudiant(e) universitaire dans le cadre du 100e anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**30.005** Budget - Autorisation de dépense

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133617001

Autoriser des budgets additionnels de revenus de 5 790,90\$ provenant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (2 938,65\$) et de la Commission scolaire de Montréal (2 437,50\$ et 414,75\$), et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

**30.006** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136116002

(AJOUT) Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en oeuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du 13 mars 2013, 8 h 30, à l'article 30.001

## **50 – Ressources humaines**

- 50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 50.002** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 50.003** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Eau , Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1134217002

Prendre connaissance du bilan du programme de distribution de barils de récupération d'eau de pluie 2011-2012

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 60.002 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751003

Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le secteur Norvick (arrondissement de Saint-Laurent).

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041007

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 4 mars au 8 mars 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 60.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Direction du greffe

Levée de la séance

---

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



**Dossier # : 1120206022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Techna inc., pour la fourniture de 20 ordinateurs portables de type ANP ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans pour les besoins du SPVM pour une somme maximale de 78 378,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12232 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Groupe Techna inc. le contrat pour la fourniture de 20 ordinateurs portables de type ANP ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans pour les besoins du SPVM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 78 378,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (12-12232) et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-03-06 08:32

**Signataire :** Michel ARCHAMBAULT

---



Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1120206022**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120206022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Techna inc., pour la fourniture de 20 ordinateurs portables de type ANP ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans pour les besoins du SPVM pour une somme maximale de 78 378,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12232 - 2 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis septembre 2007, les policiers et les agents de stationnement (ADS) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) utilisent le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) pour l'émission des constats d'infraction. Les policiers utilisent ce système au moyen de l'ordinateur et de l'imprimante installés dans les véhicules de police tandis que les ADS sont dotés d'un petit appareil portable ANP (Assistant Numérique Personnel).

Annuellement, les ADS émettent, entre autres, plus de 300 000 constats d'infraction relatifs au "non paiement" des frais aux bornes de stationnement. Le seul moyen d'avoir accès aux données des bornes de stationnement pour un ADS est d'utiliser un ANP. Le retour au mode manuel ne peut être envisagé.

Le SPVM a acquis 128 ANP dont 119 appareils en 2007 (CG07 0102) et 9 autres en 2009 (BC 449601). De ce nombre, 2 appareils ont été égarés. Le SPVM a également loué 20 ANP supplémentaires du 1er juillet au 31 décembre 2012, pour un total de 146 ANP.

Le projet SÉCI 2 a été mis en place afin de faire profiter les arrondissements et les villes reconstituées des possibilités offertes par SÉCI et leur permettre de se doter des équipements nécessaires. Un processus d'appel d'offres public est actuellement en cours pour conclure une entente-cadre pour l'acquisition et l'entretien d'équipements (ANP, imprimantes, accessoires, etc.). La Direction de l'approvisionnement et le SPVM souhaitent que cette entente-cadre serve également à l'acquisition de nouveaux ANP pour les ADS en remplacement de ceux qui sont en fin de vie utile. Avant de lancer l'appel d'offres public pour cette entente-cadre, la Ville de Montréal (Ville) doit obtenir des villes reconstituées des résolutions et la signature des ententes nécessaires.

Afin d'éviter à la Ville une perte significative de revenus et pour combler le besoin de nouveaux ANP pour les 17 ressources qui vont se joindre à l'équipe des ADS (processus

d'embauche en cours), le SPVM a lancé un appel d'offres public (12-12232) le 12 novembre 2012 pour l'acquisition et l'entretien de 20 ANP.

L'appel d'offres public (12-12232) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite du 12 au 28 novembre 2012. La date limite pour la réception des soumissions a été fixée au 28 novembre 2012. Les soumissions reçues sont valides jusqu'au 1er mai 2013.

<b>Étape terminée</b>	<b>Coût</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du projet SÉCI 2  CE12 -1789 - 31 octobre 2012		Juillet 2012	Octobre 2012

<b>Étapes à autoriser dans le présent dossier</b>	<b>Coût</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>Date de fin prévue</b>
Accorder un contrat à Groupe Techna inc. pour l'acquisition de 20 ordinateurs portables de type ANP pour le SPVM	55 383,46 \$	Février 2013	Février 2013
Accorder un contrat à Groupe Techna inc. pour l'entretien des 20 ordinateurs portables de type ANP pour le SPVM pour une période de 5 ans	22 995 \$	Février 2013	Février 2018

<b>Étapes à venir</b>	<b>Date de début prévue</b>	<b>Date de fin prévue</b>
Lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du projet SÉCI 2.	Mars 2013	Avril 2013
Autoriser l'octroi du contrat suite à l'appel d'offres public afin de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du projet SÉCI 2.	Avril 2013	Juin 2013

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Groupe Techna inc., pour la fourniture de 20 ordinateurs portables de type ANP ainsi que le service d'entretien pour une période de 5 ans

pour les besoins du SPVM pour une somme maximale de 78 378,46 \$.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1789 - 31 octobre 2012- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour l'acquisition des équipements informatiques pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) dans le cadre du projet SÉCI 2.

CE12 0203 -15 février 2012 - Mandater le Service de police de la Ville de Montréal pour mettre en place un processus afin d'offrir aux 15 villes reconstituées de se doter du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI 2), et ce, moyennant une tarification à déterminer.

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif de 7 269 188 \$, taxes incluses, appel d'offres public 07-10329 (1 soum.).

CE 06 1858 - 8 novembre 2006 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un système d'émission de constats informatisés (SÉCI).

### DESCRIPTION

Suite à l'octroi du contrat à la firme Groupe Techna inc., la Ville pourra faire l'acquisition de 20 ANP ainsi que les accessoires nécessaires afin d'équiper les 17 ressources qui vont se joindre à l'équipe des ADS.

Les ANP à acquérir sont de marque Dolphin modèle EX99 fabriqués par la compagnie Honeywell. Les accessoires à acquérir sont : des pigeonniers (pour transmettre les informations sur les infractions par réseau), des chargeurs, des cartes mémoires, des protecteurs d'écran et autres accessoires.

### JUSTIFICATION

Deux firmes, Groupe Techna inc. et Ahearn & Soper inc., se sont procuré le cahier des charges et ont déposé une soumission.

Dans un premier temps, la conformité administrative des soumissions a été effectuée. Les deux soumissionnaires ont été jugés conformes.

Dans un deuxième temps, la conformité technique des soumissions a été effectuée. La soumission de Groupe Techna inc. a été jugée conforme alors que celle de Ahearn & Soper inc. a été jugée non conforme. En effet, suite à des précisions supplémentaires demandées aux deux soumissionnaires concernant les modalités de maintenance préventives, le suivi pour le soutien technique et les frais supplémentaires d'envoi et de retour de matériel, il a été constaté que la firme Ahearn & Soper inc. ne se conforme pas à plusieurs clauses techniques de l'appel d'offres public.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe Techna inc.	78 378,46 \$		78 378,46 \$
Dernière estimation réalisée	84 478,63 \$		84 478,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			84 478,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			0 \$

<i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-6 100,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-7,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	0 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour l'acquisition des 20 ordinateurs portables de type ANP d'un montant de 55 383,46 \$ taxes incluses est prévue au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information (STI).

La dépense récurrente d'entretien des ordinateurs portables de type ANP d'un montant de 22 995 \$ taxes incluses sera imputée au budget de fonctionnement du SPVM, division sécurité routière et patrouilles spécialisées, section application des règlements du stationnement.

Le montant total du contrat est de 78 378,46 \$ taxes incluses. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'est pas octroyé, les 17 ADS qui seront embauchés n'auront pas d'ANP pour effectuer leur travail.

Si on devait attendre de finaliser le processus d'appel d'offres public pour conclure une entente-cadre, l'acquisition de ces ANP pourrait prendre encore plusieurs mois. Ce qui équivaldrait à une perte de revenus pour la Ville .

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : mars 2013;

- Réception de l'équipement : mars 2013;
- Entretien de l'équipement : de mars 2013 à mars 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique d'approvisionnement,

- Politique de gestion contractuelle,
- Encadrement "Confidentialité des estimations des contrats" (C-OG-DG-D-12-005).

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Technologies de l'information , Direction (Martine GÉLINAS)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (James CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane CHARRON

Chef de section - Développement des technologies

**Tél :** 514-280-9276

**Télécop. :** 514-280-3451

#### **ENDOSSÉ PAR**

Bruno PASQUINI

Directeur adjoint

**Tél :** 514-280-2317

**Télécop. :** 514-280-2008  
**Date d'endos. :** 2013-02-05

**Dossier # :1120206022**



**Dossier # : 1120552002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division Équipements culturels_art public_patrimoine artistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Andraos & Mongiat inc., pour une somme maximale de 313 293,08 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art "Chorégraphies pour les humains et les étoiles", qui sera intégrée au Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, à la suite d'un concours sur avis public. Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'autoriser une dépense de 343 416,53\$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'une oeuvre d'art numérique interactive intégrée à l'architecture du Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Andraos & Mongiat, artistes, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale 313 293,08\$ taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-03-05 17:01

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1120552002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120552002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division Équipements culturels_art public_patrimoine artistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Andraos & Mongiat inc., pour une somme maximale de 313 293,08 \$, taxes et contingences incluses, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art "Chorégraphies pour les humains et les étoiles", qui sera intégrée au Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal, à la suite d'un concours sur avis public. Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal. Puisque le Gouvernement du Québec a financé une partie de la réalisation du projet, la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux* s'y applique.

Le Bureau d'art public a tenu un concours par avis public pour le choix de l'œuvre. Le jury mis sur pied spécifiquement pour ce concours était composé de : Jean Dubois (professeur et directeur de la maîtrise en arts visuels et médiatiques, Université du Québec à Montréal), Andrée Duchaine (directrice, Molière), Jean Gagnon (directeur des collections, Cinémathèque québécoise), Jean-François Julien (Cardin Ramirez Julien, architecte responsable de la conception du Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal), Louise Lincourt (représentante des citoyens de l'arrondissement) et Isabelle Riendeau (agente de développement culturel à la DCP). Lors de la première rencontre du jury tenue le 1er novembre 2011, 5 artistes parmi les 15 qui avaient déposé un dossier de candidature ont été sélectionnés par le jury pour présenter un concept préliminaire. Lors de la deuxième rencontre du jury tenue le 20 mars 2012, 3 finalistes ont été désignés pour produire une maquette. Il s'agissait de Artificiel.net, Andraos & Mongiat inc. et Marie-Hélène Parant. Lors de la troisième rencontre du jury, le 4 juin 2012, il a recommandé la proposition de Andraos & Mongiat inc. intitulée "Chorégraphies pour les humains et les étoiles".

Le délai depuis la sélection du projet par le jury s'explique principalement par les facteurs suivants : la difficulté de réunir tous les intervenants requis pendant la période estivale, les engagements des artistes à l'étranger, la difficulté d'obtenir les informations techniques requises pour la conception de l'oeuvre numérique et la nécessité de revoir le contrat d'exécution de l'oeuvre avec les artistes et le Service des affaires juridiques de la Ville étant donné le caractère novateur de l'oeuvre d'art retenue.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 11 1412 (14 septembre 2011): Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours par avis public pour l'acquisition d'une œuvre d'art numérique intégrée à l'architecture du Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal (sommaire : 1110552002).

## **DESCRIPTION**

Les services professionnels d'Andraos & Mongiat inc., artistes, comprennent notamment : les honoraires et les droits d'auteur des artistes; les honoraires des autres professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre; l'achat et la transformation des matériaux; le transport, la fabrication, l'assemblage et l'installation de l'œuvre; les frais d'administration et d'assurance. Les travaux de réalisation de l'œuvre choisie seront exécutés selon la maquette présentée par l'équipe d'artistes au jury de sélection. L'œuvre numérique interactive s'intégrera à l'une des façades du Planétarium Rio Tinto Alcan (cône sud-est) en plus de comporter des objets au sol, sur l'esplanade. L'œuvre d'Andraos & Mongiat inc. invitera les visiteurs et les passants à redécouvrir l'astronomie par le jeu et à incarner, seuls ou en groupe, différentes scènes et phénomènes cosmiques qui sont ensuite traduits en images sur la façade du Planétarium.

## **JUSTIFICATION**

Comme la construction du Planétarium est financée en partie par le Gouvernement du Québec, la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* du Gouvernement du Québec (Référence L.R.Q., c. M-17, a. 13. Décret 955-96) prévoit un montant d'environ un pourcent du coût de construction pour la réalisation d'une œuvre d'art spécialement conçue pour l'édifice (la grille de calcul du montant affecté à l'œuvre d'art est précisée dans le décret). Pour ce projet, compte tenu du prestige du Planétarium et des coûts plus importants associés à la commande d'une œuvre technologique, il a été décidé de bonifier le montant prévu par le décret. Le montant établi dans le contrat des artistes tient compte du montant prévu par ce décret. Puisque le montant du contrat est connu d'avance dans le cadre d'un processus de concours en art public, les lauréates ont été choisies parmi d'autres en fonction du projet artistique soumis au jury plutôt que sur la base d'un prix.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget de l'œuvre d'art incluant les contingences et les taxes applicables est de 313 293,08 \$. À ce montant s'ajoutent des frais de 30 123,45 \$ pour les incidences (frais liés à l'implantation de l'œuvre d'art), incluant les taxes applicables.

Les dépenses du projet d'œuvre d'art seront payés par les Muséums Nature de Montréal à partir du règlement d'emprunt numéro 7705-047 pour un montant de 220 120,00 \$ plus les taxes applicables, montant prévu par le décret de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du Québec*. Ce montant sera bonifié par le budget du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) à partir du même règlement d'emprunt pour un montant de 78 568,00 \$ plus les taxes applicables.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier avec l'action numéro 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Première œuvre d'art numérique intégrée à l'architecture par la Ville de Montréal, l'œuvre d'art numérique du Planétarium constituera une destination en elle-même. L'œuvre proposera des manières novatrices d'animer le site du Planétarium, tout en offrant une expérience inédite et dynamique au public. Elle soulignera et mettra en valeur le caractère audacieux de l'architecture du Planétarium dans son environnement et par sa nature

interactive, elle permettra une meilleure appropriation du site par les usagers du quartier et les visiteurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- mars 2013 : octroi de contrat à l'artiste par le CE et début de la réalisation de l'œuvre
- janvier 2014 : installation de l'œuvre d'art

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux pratiques administratives des concours d'art public de la DCP et à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.*

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Culture\_patrimoine\_sports et vie communautaire , Muséums nature de Montréal (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (France BEAULIEU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle RIENDEAU

agente de développement culturel

**Tél :** (514) 872-1244

**Télécop. :** (514) 872-0981

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM

Chef de division

**Tél :** 514-872-3160

**Télécop. :** 514 872-5588

**Date d'endos. :** 2013-03-05

**Dossier # :1120552002**





**Dossier # : 1121392001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Festivals et cinémas
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et White House Productions Ltd., pour la restauration de parcelles de terrain au Parc Maisonneuve, suite au tournage d'un film effectué à l'automne 2012

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :  
- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et White House Productions Ltd., pour la restauration de parcelles de terrain au Parc Maisonneuve, suite au tournage d'un film effectué à l'automne 2012.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-02-22 18:50

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1121392001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121392001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Festivals et cinémas
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et White House Productions Ltd., pour la restauration de parcelles de terrain au Parc Maisonneuve, suite au tournage d'un film effectué à l'automne 2012

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Sony Pictures, une des entreprises «majors» de Hollywood, a choisi Montréal pour y tourner à l'automne 2012 la production "White House Down", réalisée par Roland Emmerich. Ce dernier n'est pas étranger à Montréal puisqu'il est venu tourner en 2002 le long métrage "The Day After Tomorrow", un film de grande envergure traitant des changements climatiques. La venue de ces productions étrangères d'envergure contribue à l'enviable réputation de Montréal comme centre de production cinématographique mondialement reconnu. Mais la concurrence entre les villes et les pays pour attirer ce type d'investissement est très forte et il est important de pouvoir accueillir adéquatement de telles productions, si on veut pouvoir maintenir et consolider la position de Montréal. Habituellement, le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal (BCTM), unité relevant de la Direction associée cinéma - festivals - événements, transige avec les productions et livre les permis nécessaires, après discussion et négociation, pour que les tournages puissent se faire dans le ou les arrondissements concernés. Dans certains cas exceptionnels, impliquant des tournages d'envergure sur des propriétés municipales plus fragiles, comme un parc, il peut devenir préférable d'établir une entente spécifique entre la Ville et la compagnie de production, en plus d'émettre les permis nécessaires au tournage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Nil

**DESCRIPTION**

La production a demandé au BCTM d'occuper des parcelles de terrain dans le parc Maisonneuve pour y recréer des sections spécifiques des Jardins de la Maison Blanche (roseraie, potager, fontaine, court de tennis), qui ont été utilisées lors du tournage. Cet aménagement, qui a eu pour conséquence de modifier des portions de terrain du parc Maisonneuve, a nécessité plusieurs semaines d'occupation, s'échelonnant du 11 juillet au 23 novembre 2012, pour la préparation, le tournage et le début de la restauration des lieux. La production a réussi à compléter 60% des travaux, soit les portions décrites en 1 a) de la présente entente (plan en annexe). Mais, en raison de la venue de l'hiver, les travaux devront se poursuivre au printemps 2013, soit la réfection de parties d'un sentier pédestre et les surfaces gazonnées riveraines, tel que décrites en 1 b) de la présente entente (plan en annexe). Il est par conséquent nécessaire de prévoir un protocole d'entente

spécifiquement pour la restauration des parcelles de terrain à remettre dans leur état original. Les travaux de restauration seront effectués en totalité aux frais de la production cinématographique, et devraient débuter au printemps pour une période de deux à trois semaines, dès que les conditions climatiques le permettront, en accord avec les unités pertinentes de la ville chargées de la supervision des travaux (Direction des grand parcs et du verdissement, et Direction associée cinéma - festivals - événements).

Le protocole d'entente à cet effet est joint au présent sommaire. Cette entente définit clairement les zones à restaurer et les conditions à respecter. Elle établit aussi que la Ville cède à la production les droits sur les images tournées au Parc Maisonneuve, en autant toutefois que le produit final diffusé ne porte pas atteinte à l'image de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Le secteur de la production cinématographique et télévisuelle représente 35 000 emplois directs (équivalent temps plein) au Québec. La très grande partie de ces emplois et des 500 entreprises de production et de diffusion sont à Montréal. Montréal est un centre de production international, ce qui signifie qu'elle accueille à chaque année des productions locales, des tournages étrangers et des coproductions internationales. Dans ce cas-ci, l'action du film se passe entièrement à Washington et le Parc Maisonneuve permet de simuler très adéquatement une partie des jardins et des installations extérieures de la Maison Blanche. Il s'agit du lieu extérieur clé pour lequel la production et le réalisateur vedette ont choisi Montréal.

La production "White House Down", avec un budget de l'ordre de 150 millions de dollars, a occupé tous les studios des complexes no 2 et no 3 de la Cité du cinéma Mel's depuis le début du mois de juillet et ce jusqu'à décembre 2012. En plus des studios, la production a loué à Montréal cinq bâtiments industriels de grande dimension, pour y construire des décors ou des accessoires, ainsi que pour y tourner des scènes de grande envergure. Au cours de cette période, elle a procuré du travail à 700 personnes localement à Montréal, sans compter les figurants, et elle a injecté des sommes considérables (environ 70 millions de dollars) dans notre économie, essentiellement sous forme de salaire, ainsi que d'achat et de location de biens et services.

Par ailleurs, l'occupation du parc Maisonneuve a généré très peu d'inconvénients à la population et aux usagers du parc. Les travaux de restauration s'effectueront également sur une aire très limitée dans le parc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tous les coûts reliés à la restauration des parcelles de terrain utilisées, soit un montant de 119 326,80 \$, sont assumés en totalité par la production cinématographique.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les tournages de cinéma ont maintenant des pratiques plus en phase avec la protection de l'environnement. Cela va du recyclage des décors et des matériaux jusqu'à l'utilisation de génératrices moins polluantes et moins bruyantes. La restauration du terrain s'effectuera aussi de façon efficace et efficiente, notamment en utilisant au maximum les matériaux déjà présents sur le site.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de restauration effectués au printemps auront très peu d'impact sur l'accessibilité du parc aux citoyens et ne nuiront aucunement aux activités régulières. Par ailleurs, la filière du secteur de la production cinématographique génère des bénéfices très significatifs pour les travailleurs, pour les commerçants et pour les entreprises à Montréal, et elle contribue à l'image de marque de Montréal comme métropole culturelle de premier plan.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Nil

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux débuteront au printemps 2013, dès que les conditions climatiques le permettront, en accord avec la Division de la gestion des grands parcs et le Bureau de l'expertise des parcs, et devraient s'échelonner sur une période de deux (2) à trois (3) semaines.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Patricia DI GENOVA)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ariane GOYETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée ROCHEFORT

Commissaire - logistique et permis

**Tél :** 514-872-1164

**Télécop. :** 514 872-3409

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE

Dir associé - cinéma, festivals et événements

**Tél :** 514-872-2884

**Télécop. :** 514 872-3409

**Date d'endos. :** 2013-02-18

**Dossier # :1121392001**

**Dossier # : 1136233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500\$ au Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au développement entrepreneurial de personnes handicapées lors de la remise des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!" qui aura lieu mardi 4 juin dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1500\$ au Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au développement entrepreneurial de personnes handicapées lors de la remise des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!" qui aura lieu mardi 4 juin dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

**Signé par** Josée LAPOINTE **Le** 2013-03-11 09:26

**Signataire :**

Josée LAPOINTE

Directrice  
Capital humain et des communications , Dotation\_main d'oeuvre et rémunération des cadres

**Dossier # : 1136233001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500\$ au Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au développement entrepreneurial de personnes handicapées lors de la remise des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!" qui aura lieu mardi 4 juin dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la ville de Montréal, nous avons reçu une demande de contribution financière de 1500\$ du Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) qui servira à la remise des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!".

Cet évènement, qui aura lieu mardi 4 juin 2013, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, consiste à octroyer des bourses à des personnes handicapées en affaires afin de souligner leurs compétences entrepreneuriales et soutenir le développement de leur entreprise.

Le CAMO-PH est un organisme national reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) comme un partenaire privilégié en ce qui a trait aux services d'emploi offerts aux personnes handicapées reconnues comme étant défavorisées sur le marché du travail. Pour appuyer cette mission, le CAMO-PH reçoit un financement d'Emploi-Québec, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de l'intervention sectorielle, afin d'assumer les mandats suivants :

- élaborer et mettre en oeuvre des stratégies d'intervention favorisant l'accès au marché du travail et assurant le maintien en emploi de la clientèle visée;
- identifier et analyser les obstacles qui subsistent toujours quant à l'intégration au marché du travail et au maintien en emploi de la clientèle visée;
- élaborer et proposer des voies de solution, des approches et des pratiques

d'intervention appropriées et adaptées s'adressant tant aux entreprises ou employeurs qu'aux intervenants des services d'emploi, selon les besoins et les problématiques particulières d'intégration au marché du travail de la clientèle visée;

- favoriser l'accès à l'emploi de la clientèle visée, en préconisant des mesures, des programmes et des outils d'intervention adaptés, notamment en matière d'information sur le marché du travail, en matière de formation de la main-d'oeuvre et d'acquisition d'expériences de travail;
- coordonner la mise en oeuvre de certaines mesures ou initiatives retenues par le Comité en vue de favoriser l'accès et le maintien en emploi de la clientèle visée.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La ville de Montréal, dans le cadre de son programme d'accès à l'égalité en emploi, participe au réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées organisé par le Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH). Plusieurs membres de ce réseau s'associent au CAMO-PH pour réaliser le concours "Mon entreprise! Ma réussite!" qui décernera des bourses à des personnes handicapées en affaires depuis au moins six mois afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien financier leur permettant de développer leur entreprise.

Les récipiendaires se verront remettre les bourses par les entreprises partenaires lors d'une cérémonie de reconnaissance qui se tiendra mardi 4 juin 2013 à Montréal durant la Semaine québécoise des personnes handicapées. Ces entreprises partenaires sont AECOM, Air Canada, la Banque Nationale du Canada, le Conseil québécois des entreprises adaptées, Desjardins, Hydro-Québec, La Coop fédérée, RBC Banque Royale, le Secrétariat du Conseil du trésor, la Société de transport de Montréal (STM) et l'Université de Montréal. Elles contribuent chacune à hauteur de 1500\$ pour cet évènement, soit une contribution totale de 18000\$. La valeur totale des bourses est de 10000\$ et le reste du financement servira à contribuer aux dépenses du CAMO-PH pour l'organisation de l'évènement.

### **JUSTIFICATION**

Cet évènement contribuera au développement entrepreneurial de personnes handicapées et sera un outil de sensibilisation des employés de la ville de Montréal quant aux compétences des personnes handicapées.

Il permettra également de promouvoir ces compétences auprès du public montréalais.

Il s'inscrit dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi pour la promotion des avantages de la diversité en emploi.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Montant : 1500\$

Modalités de versement : Paiement en une seule fois entièrement assumé par le Service du capital humain et des communications

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En lien avec le volet social et l'action 36 du plan de développement durable de la Ville de Montréal qui contribue à la promotion de la valeur d'équité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier contribue à la tenue de l'évènement "Mon entreprise! Ma réussite!" et à l'attribution de trois bourses à des personnes handicapées déjà en affaires dont les dossiers auront été sélectionnés pour recevoir un montant leur permettant de développer leur

entreprise.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À l'externe, le logo de la ville de Montréal est apposé sur tous les documents en relation avec l'évènement des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!" tels que le communiqué de presse, le formulaire d'inscription et les affiches. Le nom de la ville de Montréal y est également cité en tant que partenaire.

À l'interne, les employés seront informés durant le mois de juin lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées de la remise des bourses aux personnes handicapées gagnantes.

La ville de Montréal disposera de 10 invitations afin de faire participer des employés à la cérémonie de reconnaissance du 4 juin au cours de laquelle les bourses seront remises aux récipiendaires.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Lucie DUMESNIL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alice RELIAUD

Agent de ressources humaines

**Tél :** 514-687-8021

**Télécop. :** 514-842-7171

#### **ENDOSSÉ PAR**

Josée LAPOINTE

Directrice

**Tél :** 514-872-0609

**Télécop. :** 514-872-5806

**Date d'endos. :** 2013-02-25

**Dossier # :1136233001**



**Dossier # : 1131535002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au sommet », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au sommet », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-06 08:31

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1131535002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131535002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 50 000 \$, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et 25 000 \$ à Intégration jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au sommet », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets financés :

- s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG12 0286 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

### **CE12 0677 du 9 mai 2012**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2012, soit 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative suspension » et 25 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec Inc. pour le projet « De la Racine au Sommet », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS

### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

### **CE11 0528 du 13 avril 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Les YMCA du Québec, pour le projet « Alternative Suspension », pour l'année 2011, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009 - 2011)

### **CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

### **CE10 0830 du 2 juin 2010**

Accorder un soutien financier totalisant 75 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2010, dont 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Alternative suspension »

### **CE10 0470 du 7 avril 2010**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 50 000 \$, dont 25 000 \$ à Intégration Jeunesse du Québec inc., dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion social 2009 - 2011 intervenue entre le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale et la Ville de Montréal

### **CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 -2010 - 2011

## **DESCRIPTION**

**Organisme :** Les YMCA du Québec

**Projet :** Programme Alternative Suspension

**Description :** 900 jeunes et leurs parents sont rejoints par ce programme qui vise à offrir

une alternative et un encadrement aux suspensions scolaires. Le programme intervient directement auprès des jeunes ciblés qui sont également aux prises avec des problématiques de flânage, de toxicomanies et de délinquance. Les parents sont intégrés à la démarche.

**Organisme : Intégration jeunesse du Québec Inc.**

**Projet :** De la Racine au sommet

**Description :** 24 jeunes adultes, éloignés du marché du travail, sont invités à participer à des ateliers et des stages d'initiation au travail en plus de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et soutenu. Les activités s'inscrivent en environnement et en horticulture, deux secteurs en progression qui intéressent énormément les jeunes.

**JUSTIFICATION**

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse. Les problématiques liées à l'insertion socio professionnelle et à la persévérance scolaire sont traitées dans le cadre de ces projets. Après analyse des résultats antérieurs et des projets 2013, la direction de la diversité sociale recommande leur reconduction.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces soutiens financiers demeurent non récurrents. Le budget alloué par l'Entente Ville-MESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recom. 2013	MESS p/r total projet
	2010	2011	2012			
Les YMCA du Québec	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	Programme Alternative Suspension	25 000 \$	4,3 %
Intégration jeunesse du Québec Inc.	25 000\$	n/a	25 000 \$	De la Racine au Sommet	25 000 \$	8,2 %

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet permet de réaliser les actions sociales inscrites au plan d'action, notamment les actions 36 et 37, à savoir l'Action 36 - Être équitable, où Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'Action 37 - Assurer la relève, où elle s'engage, entre autres, à encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

De nombreuses études ont démontré les liens entre suspensions répétitives, décrochage scolaire et entrée en criminalité chez les jeunes de 12 à 17 ans. Le programme Alternative Suspension intervient directement sur les jeunes exclus temporairement de l'école et permet de prévenir le décrochage scolaire et social. Par le projet De la Racine au sommet, des jeunes vulnérables participeront à une démarche alternative en insertion qui leur permettra d'acquérir des compétences personnelles et professionnelles et d'intégrer positivement le marché du travail.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes réalisent plusieurs activités de communication et mentionnent la contribution et le partenariat avec la Ville et dans le cadre de l'Entente dans chaque publication. Les communications se font selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2013** soumission pour approbation par le CE

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIRES)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LEPAGE

Conseillère en développement communautaire

**Tél :** 872-9655

**Télécop. :** 872-9848

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514-872-1274

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-02-22

**Dossier # :1131535002**





**Dossier # : 1133931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 22 750 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer • Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion du salon North American Fur & Fashion Exposition à Montréal, qui aura lieu du 28 au 30 avril 2013 à la Place Bonaventure / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 22 750 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « *Imaginer • Réaliser Montréal 2025* » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion du salon North American Fur & Fashion Exposition à Montréal, qui aura lieu du 28 au 30 avril 2013 à la Place Bonaventure;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-03-01 16:10

**Signataire :**

Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

**Dossier # :1133931001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1133931001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 22 750 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement « Imaginer • Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec, pour la promotion du salon North American Fur & Fashion Exposition à Montréal, qui aura lieu du 28 au 30 avril 2013 à la Place Bonaventure / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait une nouvelle stratégie, *Montréal Style libre*, ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie qui se poursuit vise à répondre à trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements porteurs en mode à Montréal, tels que le salon North American Fur & Fashion Exposition à Montréal (NAFFEM), un salon réservé à l'industrie et qui n'est pas ouvert au grand public.

Depuis quatre ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les deux éditions de la Semaine Mode-Montréal, l'édition annuelle du Festival mode et design Montréal ainsi que le NAFFEM représentent des plateformes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international.

En 2013, nous planifions recommander l'appui de deux événements distincts : les deux éditions de la Semaine Mode-Montréal ainsi que le NAFFEM.

Quant au Festival Mode & Design Montréal, compte tenu de son budget, des partenariats qu'il a développés et son plan stratégique de développement pour les prochaines années, il sera dorénavant sous la responsabilité de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements.

Le NAFFEM se déroule une fois par année, au début du printemps. Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 22 750 \$ à son promoteur, l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne (IDIFC), pour l'édition 2013, en réponse à la demande déposée par l'organisme le 30 octobre dernier (voir pièces jointes). L'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne (IDIFC) est un organisme sans but lucratif qui a été créé exclusivement pour le tenue de ce salon afin de promouvoir l'image, la qualité et la commercialisation de fourrures canadiennes, aux niveaux national et international.

En 2010 et 2011, l'IDIFC a reçu de la Ville des contributions de, respectivement, 45 000 \$ et 47 850 \$ pour appuyer dans le cadre du NAFFEM, ses efforts de promotion de l'industrie de la fourrure montréalaise. En 2012, aucun soutien financier n'a été octroyé. En effet, le promoteur n'a pas déposé la demande officielle de collaboration complétée dans les délais requis pour approbation du CE avant la tenue de l'événement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* .

CE11 0481 (6 avril 2011) - Accorder un soutien financier de 47 850 \$ dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec, à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon North American Fur & Fashion Exposition à Montréal tenu du 1er au 3 mai 2011.

CE10 0220 (24 février) - Accorder un soutien financier de 45 000 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne (IDIFC) pour l'organisation du salon nord-américain de la fourrure (NAFFEM) tenu du 2 au 4 mai 2010.

### **DESCRIPTION**

La prochaine édition du NAFFEM aura lieu du 28 au 30 avril 2013 à la Place Bonaventure. L'objectif principal de cet événement est de faire la promotion de la créativité locale en matière de fourrure et d'accentuer le positionnement de Montréal comme ville de mode sur les plans national et international. L'appui demandé vise principalement à bonifier les initiatives promotionnelles et produire du contenu pour diffusion locale, nationale et internationale.

En acceptant la contribution de Montréal, l'IDIFC s'engage à livrer:

- Photos et capsules vidéo des nouvelles collections des exposants;
- Événement bloggeurs montréalais: la fourrure séduit la nouvelle génération;
- Bonification du *NAFFEM Sourcing*, l'outil marketing au service de l'industrie,

- acheteurs et médias nationaux et internationaux;
- Placements médias dans des publications spécialisées internationales.

Le soutien financier de 22 750 \$ attribué à l'IDIFC représente, pour la prochaine édition du NAFFEM, 2,6 % du budget total estimé de l'événement (862 750 \$) et 10,4 % des contributions totales anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (217 750 \$).

## **JUSTIFICATION**

Le NAFFEM est l'unique événement annuel dans le domaine de la fourrure en Amérique du Nord et l'un des trois derniers salons de la fourrure dans le monde avec ceux de Hong Kong et de Milan.

Le NAFFEM est un événement stratégique pour le secteur de la mode à Montréal. Avec une cible spécifique d'acheteurs locaux et internationaux intéressés par le produit montréalais, il permet de réunir en un événement porteur spécialisé les forces créatives de l'industrie de la fourrure pour mieux concurrencer l'offre des autres grandes villes. Soulignons que les talents créateurs font partie des éléments qui sont à la base de la désignation de Montréal Ville UNESCO de design. Aussi, l'appui manifesté par tous les partenaires publics concernés confirme l'importance de cet événement qui contribue au rayonnement international de l'industrie de la mode montréalaise.

D'autre part, cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, soit Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, Ville ouverte à rayonnement international. En effet, le NAFFEM permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale en matière de fourrure et permet de démontrer à travers les nouvelles collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux. Cette vitrine est l'une des plus imposantes au monde pour le commerce en gros d'articles de fourrure, de cuir et de vêtements extérieurs. Avec près d'une centaine d'exposants et plus de 3 000 acheteurs étrangers, l'exposition de Montréal est devenue la plaque tournante de l'industrie de la fourrure. La production montréalaise vendue à l'étranger dépasse, annuellement, la somme de 40 M\$.

De plus, à l'occasion du salon, les organisateurs encouragent les liens entre les concepteurs et les autres secteurs de l'industrie de la mode, parrainent et soutiennent les compétitions pour les concepteurs professionnels et les étudiants de collèges de mode, tel le Cégep Marie-Victorin de Montréal, et appuient significativement la relève de l'industrie dans les programmes mode des écoles canadiennes.

Finalement, la présence de médias étrangers augmente le rayonnement international de Montréal et contribue à en faire un leader nord-américain dans le domaine de la mode.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

Voici, de façon succincte, le rapport d'activités de l'édition 2012:

<b>Fréquentation totale:</b>	3 265 visiteurs
<b>Acheteurs internationaux:</b>	1347 (Canada, ÉU, Russie, Chine et Europe)
<b>Exposants:</b>	82 fabricants et grossistes (Canada, ÉU et Europe)
<b>Couverture médiatique:</b>	20 (Italie, ÉU et Russie)
<b>Valeur des commandes:</b>	40 à 50 M\$

La contribution financière qui fait l'objet du présent dossier est la seule contribution de la Ville, en dollars ou en nature, offerte en support à l'événement.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien financier a diminué de moitié en 2013 par rapport aux années précédentes.

<b>IDFIC</b>							
(dernier exercice disponible se terminant au 2012 )							
			2009	2010		2011	2012
Gouvernement du Canada				50 000 \$			
Gouvernement du Québec				100 000 \$		90 000 \$	91 600 \$
<i>Ministère des Relations internationales</i>							
<i>Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i>							
<i>Ministère des Finances (MDEIE)</i>							
MAMROT				100 000 \$		90 000 \$	91 600 \$
Protocole d'entente de 140 M\$							
<b>Ville de Montréal</b>				<b>45 000 \$</b>	<b>3,5%</b>	<b>47 850 \$</b>	<b>3,3%</b>
Autres subventions							
				30 000 \$		26 670 \$	24 045 \$
Autres revenus							
				1 064 088 \$		1 267 114 \$	864 989 \$
				1 289 088 \$		1 431 634 \$	980 634 \$
		Total					

Il est important de rappeler que certaines conditions doivent être respectés afin de bénéficier de l'appui de la Ville pour un événement mode:

- Les dépenses admissibles sont strictement liées à la promotion de l'événement.
- La contribution de la Ville ne peut excéder 50% des dépenses admissibles au programme.
- La contribution de la Ville ne peut s'appliquer aux frais de fonctionnement de l'organisme.

La liste des dépenses totales de promotion du salon étant de 45 500\$, une contribution de 22 750 \$ fait l'objet de ladite demande de collaboration.

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 22 750 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe du 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec pour soutenir sa stratégie de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Comme le prévoit l'entente, le soutien financier à l'IDIFC sera remis en deux versements. La première moitié sera versée avant l'événement et la seconde après la transmission du bilan final de sa réalisation et le dépôt des factures engagées pour sa promotion. Cette procédure vise à garantir à la Ville que les sommes accordées ont bien servi à des activités promotionnelles et non à des activités de fonctionnement.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le NAFFEM contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode en proposant aux consommateurs, acheteurs et aux journalistes locaux et internationaux des produits mode de qualité des créateurs et des manufacturiers montréalais.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique de nos créateurs de mode et le savoir-faire de nos détaillants et manufacturiers.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En vertu du protocole de visibilité prévu à l'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec, les opérations de communication seront planifiées de concert avec le Secrétariat à la région métropolitaine. Un communiqué de presse sera diffusé conjointement.

L'événement sera couvert sur le site [modemontreal.tv](http://modemontreal.tv) ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du Bureau de la mode de Montréal.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tenue de l'événement du 28 au 30 avril 2013

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'IDIFC est un organisme à but non lucratif. Le versement de la contribution financière répond donc aux règles de régie interne de la Ville. Une copie des lettres patentes de l'organisme fait partie des documents mis en pièces jointes.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc BISSONNETTE

Commissaire

**Tél :** 872-9944

**Télécop. :** 872-6249

Chef de division

**Tél :** 514-872-9696

**Télécop. :** 000-0000

**Date d'endos. :** 2013-02-21

**Dossier # :1133931001**



**Dossier # : 1120444005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _local
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat à l'entreprise Les services électriques Blanchette inc. (CE 12 0944), pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure du 2620 St-Joseph accordé suite à l'appel d'offres 5585.

Il est recommandé :  
de résilier le contrat à Les services électriques Blanchette inc. (CE 12 0944), pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure du 2620 St-Joseph, accordé suite à l'appel d'offres 5585, en acquittant les frais de pénalité prévus au contrat.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-01 14:45

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1120444005**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120444005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière _local
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat à l'entreprise Les services électriques Blanchette inc. (CE 12 0944), pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure du 2620 St-Joseph accordé suite à l'appel d'offres 5585.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la fusion des municipalités, la Ville de Montréal a acquis 2 édifices de l'ex-CUM : le 2580 Saint-Joseph (8849,7 m<sup>2</sup>) et le 2620 Saint-Joseph (2141,4 m<sup>2</sup>). L'immeuble du 2620 Saint-Joseph comprend 2 étages et un sous-sol. Il a été construit en 1965 et abrite notamment les équipes du Service des technologies d'information (STI) dédiées au SPVM. Suite à ces acquisitions, une stratégie de gestion immobilière pour les deux immeubles a été élaborée, en 2007. Celle-ci prévoyait la vente du 2620 Saint-Joseph et une série de 4 lots d'investissements pour le 2580 Saint-Joseph. Parmi ces lots, la relocalisation des équipements du STI au 2580 Saint-Joseph. Pour ce faire, des investissements sont prévus au PTI 2012-2014.

Le système d'alimentation statique sans coupure, plus connu sous le terme anglophone de *UPS*, est un système électrique assurant la relève automatique de l'alimentation en cas de panne de courant, et ce, jusqu'à la mise en service de la génératrice. Cet équipement vise à minimiser les risques de perte de données, d'équipement ou de capacité de production pour des unités dont les activités sont critiques. Les appareils électroniques du STI font partie de ces équipements critiques devant être protégés par ce type d'appareil. Le système existant au 2620 Saint-Joseph a atteint sa fin de vie utile et devait être remplacé pour assurer la protection des équipements du STI. À cet effet, l'appel d'offres public qui s'est déroulé du 26 mars au 11 avril 2012 visait les travaux de remplacement de ce système. Suite à cet appel d'offres, un contrat a été octroyé à l'entreprise Les services électriques Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Un changement aux calendriers, tel que décrit ci-après, modifie les besoins de l'occupant et l'installation de l'appareil n'est plus nécessaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0944 - 13 juin 2012 - Autoriser une dépense de 229 223,35 \$ pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure au 2620 Saint-Joseph, et octroyer le contrat à Les Services électriques Blanchette inc., plus bas soumissionnaire conforme ;  
CE12 0281 - 7 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure au 2620 St-Joseph

**DESCRIPTION**

Une demande de suspension des travaux a été transmise verbalement à l'entrepreneur dès réception du nouveau calendrier et une lettre a été envoyée au cocontractant afin de l'aviser de l'intention de la DSTI de recommander une résiliation du contrat auprès du comité exécutif. Une copie de la lettre est incluse à ce dossier en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

Des contraintes liant le Service des technologies de l'information et certaines unités-clientes ont provoqué un changement dans le calendrier du déménagement, devant le déplacement prévu de l'équipement informatique situé au 2620 St-Joseph. De ce fait, le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure au 2620 Saint-Joseph n'est plus requis. Les investissements prévus au PTI pour le 2580 Saint-Joseph demeurent et comprennent les besoins futurs de ce nouvel équipement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des pénalités d'un montant de 14 323,12 \$ sont à prévoir pour la résiliation de ce contrat. La lettre détaillant ce montant par l'entrepreneur est incluse en pièce jointe. Cette dépense sera assumée conjointement par la Ville centre (45,48 %) et l'agglomération (54,52 %). Une partie des crédits prévus pour ce contrat et réservés au PTI 2012-2014 seront utilisés pour payer ces pénalités. L'information concernant le budget alloué au projet est mentionnée dans l'intervention de la DSTI.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

na

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

na

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

na

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

na

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

na

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Technologies de l'information , Direction (Yves CLOUTIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia PACE

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-6267

**Télécop. :** 514 280-3597

Isabelle Lussier  
Gestionnaire immobilier  
514 872-7909

En remplacement d'André Cazalais,  
chef de section,  
du 7 janvier 2013 au 11 janvier  
2013.

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514-872-3957

**Télécop. :** 514-280-3597

**Date d'endos. :** 2013-01-14

**Dossier # :1120444005**

CE : 30.001

2013/03/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1130706001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer 16 projets répartis dans 10 arrondissements et un projet d'Espace pour la vie pour lesquels une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

La Direction de la diversité sociale recommande :  
d'appuyer le projet présenté par Espace pour la vie ainsi que les 16 projets présentés par les 10 arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Sud-Ouest et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ces derniers ayant fait l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM), réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'année 2012 - 2013.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-06 08:34

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1130706001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130706001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Appuyer 16 projets répartis dans 10 arrondissements et un projet d'Espace pour la vie pour lesquels une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) et se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers.

La Direction de la diversité sociale (DDS), qui a été mandatée pour réaliser le plan d'action, a sollicité la participation et la collaboration des directions centrales, des arrondissements, des élus locaux et des organismes partenaires attentifs à la cause des aînés.

Dans le cadre de la démarche, un portrait bilan des services offerts aux aînés a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de plan d'action a été soumis en assemblée publique le 12 juin. Après bonification, en réponse aux commentaires obtenus, il a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 24 septembre 2012.

En septembre 2010, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM), une enveloppe de trois millions de dollars était réservée pour chacun des exercices financiers 2010 - 2011, 2011 - 2012 et 2012 - 2013 pour les municipalités engagées ou reconnues dans la démarche MADA. Ce programme est géré par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) vise à offrir une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Il a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté.

Parmi les critères d'appréciation des projets, notons que ceux-ci doivent répondre à un besoin du milieu; contribuer à la protection ou à l'amélioration du cadre ou du milieu de vie

de la collectivité; être conforme aux planifications locales; s'intégrer à une offre de services de même nature ou de nature complémentaire à proximité. Le requérant doit également démontrer qu'il a la capacité financière, technique et administrative de réaliser le projet et de maintenir l'infrastructure en place aux fins pour lesquelles elle sera érigée.

Puisqu'ils se qualifient pour soumettre des projets au profit des aînés, Montréal et ses arrondissements peuvent recevoir une aide financière de 50 % des coûts admissibles pour la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés, pourvu qu'ils visent l'amélioration de leur qualité de vie et, par le fait même, leur vieillissement actif.

Des demandes de financement ont été présentées avant le 15 février 2013. Ainsi, 10 arrondissements ont déposé un total de 16 projets et Espace pour la vie en a déposé un, conformément aux exigences de la troisième phase du programme et selon un processus simplifié et adapté à la structure décisionnelle de la Ville.

Les projets soumis seront à la charge de ces arrondissements, tel qu'ils s'y sont engagés par voie de résolution de leur conseil d'arrondissement respectif, ceci étant une condition à la recevabilité d'un projet par le MAMROT. Leur financement est déjà prévu dans leur budget respectif. En ce qui a trait au projet présenté par Espace pour la vie, il sera à la charge cette unité administrative.

Pour procéder à l'analyse du dossier, le MAMROT demande également une résolution du comité exécutif de la Ville en appui aux demandes susmentionnées.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM12 0850 - 24 septembre 2012**

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

### **CE12 0120 - 1er février 2012**

Appuyer les 21 projets des 15 arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ces derniers ayant présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec - Municipalités (PIQM) réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'année 2011 - 2012

### **CE11 0114 - 2 février 2011**

Appuyer les 12 projets des neuf arrondissements suivants : LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont - La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ces derniers ayant présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité réservé aux municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'année 2010 - 2011

### **CE10 0416 - 30 mars 2010**

Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits au document Démarche Municipalité amie des aînés, Demande de financement présentée par la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés, et devant être complétés le 31 janvier / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la démarche (MADA)

## **DESCRIPTION**

La DDS a étudié les 16 projets des 10 arrondissements et un projet d'Espace pour la vie et a recommandé au MAMROT que ces projets soient retenus, jugeant qu'ils répondent aux besoins des aînés et qu'ils rejoignent les objectifs visés par le programme.

La DDS soumet en pièces jointes, dans le cadre du présent dossier, une FICHE - PROJET pour chacun des projets. Est également joint au dossier un tableau synthèse de tous les projets soumis, lesquels seraient réalisés au cours de l'année 2013, sauf dans le cas des projets suivants qui débiteront en 2013, mais se termineront à l'été 2014 :

- Aménagement d'un sentier nature sécuritaire et accessible aux personnes à mobilité réduite (présenté par Espace pour la vie)
- Installation d'un circuit d'exercice sur l'emprise du Collecteur St-Pierre et aménagement d'un îlot ombragé (présenté par l'arrondissement Sud-ouest)
- Implantation d'une aire d'entraînement et d'équipements créés pour les aînés dans le parc De la Louisiane (présenté par l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie)
- Implantation d'une aire d'entraînement et d'équipements créés pour les aînés dans le parc Père-Marquette (présenté par l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie)

## **JUSTIFICATION**

L'appui du comité exécutif de la Ville est requis pour que les projets soient analysés par le MAMROT. Sans cet appui, les projets présentés ne pourront être admissibles au programme d'aide financière et leur réalisation sera compromise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les arrondissements financent 50 % des coûts des projets à même leur budget. L'aide financière offerte par le MAMROT couvrira l'autre 50 % des coûts. Cependant, dans le cas du projet présenté par Espace pour la vie, dont le coût s'élève à 300 000 \$, l'aide financière demandée au MAMROT est de 100 000 \$ (montant maximal par projet), soit le tiers du coût total du projet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans une des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à lutter contre l'exclusion sociale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets répondent aux besoins des aînés et ont souvent fait l'objet de demandes de leur part. Ils contribueront à améliorer la qualité de vie des aînés et, dans plusieurs cas, leur forme physique. Ces projets ont également reçu l'appui soit des organismes locaux pour les aînés ou de la Table de concertation des aînés. La réalisation des projets est donc fortement souhaitable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication seront prises en charge localement à la faveur de la réalisation des projets.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2013** soumission au comité exécutif

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole CHOUINARD

conseillère en développement communautaire

**Tél :** 872-4114

**Télécop. :** 872-9848

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514 872-1274

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-02-27

**Dossier # :1130706001**

**Dossier # : 1136218003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) pour organiser la rencontre du Comité consultatif des villes de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB), en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, du 21 au 23 mai 2013. 2) Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la DGPV afin d'organiser et de financer cet événement. 3) Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 16 500 \$ à la suite des frais d'inscription perçus des participants.

Il est recommandé:

1. de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) pour organiser la rencontre du Comité consultatif des villes de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB), en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, du 21 au 23 mai 2013;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement afin d'organiser et de financer cet événement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.
3. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 16 500 \$ à la suite des frais d'inscriptions perçus des participants, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Mario CICIOLI **Le** 2013-03-12 15:08**Signataire :** Mario CICIOLI\_\_\_\_\_  
Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement**Dossier # :1136218003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136218003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	1) Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) pour organiser la rencontre du Comité consultatif des villes de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB), en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, du 21 au 23 mai 2013. 2) Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers la DGPV afin d'organiser et de financer cet événement. 3) Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 16 500 \$ à la suite des frais d'inscription perçus des participants.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (CDB) est l'une des trois conventions issue du Sommet de la Terre de 1992; ses principaux objectifs sont la protection de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des ressources qui en découlent. Le Secrétariat de la CDB est situé à Montréal depuis 1996.

Le Secrétariat a développé une initiative visant à encourager les autorités locales et infranationales (villes, régions, provinces, etc.) à agir en faveur de la biodiversité. En appui à la démarche, le Secrétariat coordonne un réseau international : le Partenariat mondial sur l'action locale et infranationale pour la biodiversité (Global Partnership on Local and Sub-national Action for Biodiversity). En tant que ville-hôte du Secrétariat, Montréal constitue l'un des membres originaux du Comité consultatif des villes du Partenariat, telles que les villes de Bonn, Curitiba et Nagoya, et a porté haut et fort le message sur l'importance du rôle des villes dans la protection de la biodiversité. Le gouvernement du Québec participe pour sa part au volet infranational du Partenariat (le Comité consultatif des gouvernements infranationaux n'a pas encore été officiellement créé).

Le Partenariat appuie différentes initiatives en faveur de l'action locale pour la biodiversité entreprises par ses membres, dont certaines auxquelles participent Montréal comme le LAB - Action locale pour la biodiversité (coordonné par ICLEI, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales) et l'Indice de biodiversité (coordonné par Singapour et le Secrétariat). Le Partenariat ou ses différents Comités se rencontrent annuellement pour discuter de sujets d'intérêt, notamment la reconnaissance de plus en plus importante du

rôle des gouvernements locaux et infranationaux par les États Parties à la Convention.

Dans la foulée de ces collaborations, un échange de lettres (voir pièces jointes) entre le Secrétaire exécutif de la CDB et le Maire de Montréal au printemps et à l'été 2012 mentionne la possibilité de tenir à Montréal, à l'occasion de la Journée internationale de la biodiversité (22 mai 2013), une rencontre du Partenariat qui s'articulerait autour du thème des services rendus par les écosystèmes (ou services écologiques), notamment sur le plan de leur valeur économique. Des discussions préliminaires plus poussées se sont tenues à l'automne 2012 entre le Cabinet du Maire, la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV), le Service des affaires institutionnelles (SAI), Espace pour la vie et le Secrétariat.

Lors du Troisième Sommet sur les villes et la biodiversité (Cities for Life), tenu en marge de la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention de la Biodiversité en octobre 2012 à Hyderabad (Inde), un document préliminaire (voir en pièces jointes) sur l'événement a été distribué par le représentant de la Ville de Montréal, afin d'y annoncer la possibilité d'organiser la rencontre du Partenariat à Montréal, du 21 au 23 mai 2013. Cette dernière favoriserait les échanges entre représentants locaux et internationaux du domaine de la biodiversité et du milieu des affaires, à propos de l'utilité de l'évaluation des services écologiques et de la biodiversité pour renforcer les politiques de développement économique.

Les discussions se sont poursuivies par la suite entre le Secrétariat, la DGPV et le SAI au sujet de l'envergure et de la forme de la programmation de l'événement. Des démarches préliminaires ont été initiées avec des partenaires potentiels (gouvernement du Québec, Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE), Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), Réseau Environnement, Les amis de la montagne) qui ont tous manifesté un grand intérêt à s'associer à l'événement. La poursuite de ces démarches ainsi que la formalisation de demandes de partenariat et de soutien financier demeurent toutefois tributaires de la confirmation par la Ville de tenir l'événement et d'en soutenir l'organisation.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1638 – 3 octobre 2012 - Autoriser le déplacement de M. Alan DeSousa, vice-président du comité exécutif, afin de prendre part au troisième sommet sur les villes et la biodiversité qui se tiendra à Hyderabad en Inde, du 12 au 18 octobre 2012.

CE10 1664 – 20 octobre 2010 - Autoriser une dépense de 62 081,25 \$, taxes incluses, pour la participation de la Ville de Montréal au programme LAB pour l'élaboration d'un plan local sur la biodiversité / Approuver le projet de protocole d'entente entre ICLEI Africa et la Ville de Montréal à cet effet.

CM10 0782 – 26 octobre 2010 - Approuver un projet de protocole d'entente relatif à l'octroi d'un soutien financier d'une valeur maximale de 75 000 \$ au Centre d'écologie urbaine de Montréal en vue de l'organisation du Sommet Écocité 2011 qui se tiendra à Montréal du 22 au 26 août 2011.

CE07 0182 – 14 février 2007 – Autoriser M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif, à se rendre au Japon, du 14 au 22 février 2007, pour assister à la conférence de Kyoto sur les changements climatiques ainsi que pour participer à diverses réunions de nature économique et environnementale à Tokyo.

### **DESCRIPTION**

La rencontre du Partenariat mondial sur l'action locale et infranationale pour la biodiversité se tiendrait du 21 au 23 mai 2013, à l'occasion des célébrations de la Journée internationale de la biodiversité (22 mai 2013). L'événement rassemblera environ 200 participants locaux

et internationaux issus notamment du domaine de la biodiversité urbaine, du milieu des affaires et de la société civile. Au niveau international, les invitations seraient dirigées en priorité vers les membres du Comité consultatif des villes et des gouvernements infranationaux les plus actifs dans le cadre du Partenariat, c'est-à-dire les villes de Bonn (Allemagne), Curitiba (Brésil), Hyderabad (Inde), Mexico (Mexique), Montpellier (France), Nagoya (Japon), Singapour (Singapour), ainsi que les gouvernements infranationaux d'Andhra Pradesh (Inde), Fatick (Sénégal), Gyeongsangnam (Corée du Sud), Paraná (Brésil), Quintana Roo (Mexique), Rhône-Alpes (France) et Sichuan (Chine). Ces villes/régions seraient encouragées à inviter des membres de leur communauté d'affaires respective. Du côté local, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec seraient présents ainsi que des représentants des milieux des affaires, de la société civile, académique, scientifique, institutionnel et autres (à déterminer).

Le titre préliminaire de l'événement, « Mobilisons-nous pour la biodiversité urbaine », rallierait la société civile, le milieu des affaires et les instances locales afin d'œuvrer ensemble pour le Plan d'action infranational pour la biodiversité.

Environ 200 personnes sont attendues, dont 50 à 60 de l'extérieur du Canada ou du Québec. Elles représentent les villes membres du Comité consultatif des villes de la CBD, des gouvernements infranationaux ou des organismes internationaux et nationaux œuvrant au niveau des enjeux urbains et de la biodiversité. Des informations plus précises sur l'organisation, le déroulement proposé, les participants visés sont décrits dans le document décrivant le programme préliminaire et le concept de l'événement (pièce confidentielle).

La DGPNV représente la Ville sur le comité de coordination de cet événement avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Elle est appuyée dans cette fonction par le Service des affaires institutionnelles (affaires internationales, gouvernementales et métropolitaines). Pour ce qui est de la logistique et de l'accueil, d'autres partenaires ou services municipaux seront mis à contribution dont Espace pour la Vie (Jardin botanique). Par ailleurs, un organisme externe sera retenu pour assurer une partie de la coordination logistique dont les modalités d'inscription et les frais afférents.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal joue un rôle prédominant aux échelles locale et internationale dans l'action et la promotion d'initiatives axées sur le développement durable et la protection de la biodiversité. La Ville a accueilli ces dernières années de grands événements internationaux comme la 11<sup>e</sup> Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2005) et, plus récemment, le Sommet mondial Écocité et le Forum des villes viables (2011). Montréal abrite également le siège social de plusieurs organisations internationales œuvrant dans ces domaines, dont le Secrétariat de la CDB. Il est à noter que la CDB est la seule convention issue du Sommet de la Terre de 1992 dont le secrétariat est situé sur l'un des continents américains; les secrétariats des deux autres conventions de Rio de Janeiro (changements climatiques et désertification) étant situés à Bonn, aussi membre du Comité consultatif des villes du Partenariat.

Montréal est le seul membre original du Comité consultatif des villes à ne pas avoir accueilli une conférence des Parties de la CDB ou une rencontre du Partenariat mondial. La tenue à Montréal d'une telle rencontre renforcerait la position de la Ville au sein du Partenariat, mais aussi comme hôte du Secrétariat. Celui-ci suggère d'ailleurs que l'événement soit l'occasion de développer un projet de coopération à plus long terme mené par Montréal dans le cadre du Partenariat et visant à promouvoir la valeur des services écologiques. Tel que souhaité par le Secrétariat, cette rencontre permettrait également que celui-ci soit mieux connu/reconnu par l'ensemble de la société civile et des acteurs de Montréal, ville onusienne et métropole du Québec.

Montréal est impliquée au Partenariat mondial depuis ses tous débuts. La Ville, représentée par le Maire ou le vice-président du comité exécutif, a joué un rôle important aux trois sommets sur les villes et la biodiversité tenus en marge des conférences des Parties à la

CDB. Cette implication a permis à la Ville d'acquérir une grande visibilité internationale sur le plan de son leadership en matière d'action locale pour la biodiversité, ainsi que sur le plan de son patrimoine naturel et des actions qu'elle entreprend pour le protéger. En plus du rayonnement, la participation de Montréal au Partenariat génère des retombées positives à l'échelle locale par l'acquisition d'informations sur les meilleures pratiques urbaines, l'élaboration de nouvelles initiatives pour la ville, le suivi local des progrès/défis en matière de biodiversité, la diffusion de nouvelles informations et la création de nouvelles opportunités d'implication de la collectivité pour la biodiversité. La présence de Montréal au sein de ce réseau offre également des opportunités de communication avec les gouvernements provincial et fédéral. À cet égard, la rencontre permettrait de discuter des possibilités de coordination en matière de biodiversité et d'évaluation des services écologiques, ce sujet faisant partie des « objectifs d'Aichi » adoptés par les États Parties (incluant le Canada) à la 10<sup>e</sup> Conférence des Parties (Nagoya, 2010).

La rencontre du Partenariat s'inscrirait également dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011-2020. Comme la rencontre aurait lieu autour de la Journée internationale de la biodiversité 2013 (le 22 mai), cela permettrait à Montréal de célébrer celle-ci avec la communauté et ses partenaires sur place. La rencontre précéderait également la tenue des Mosaïcultures Internationales Montréal 2013, dont l'un des objectifs porte sur l'importance de préserver la biodiversité. Les résultats de la rencontre pourraient aussi être présentés à la tribune des Maires de la 19<sup>e</sup> édition de la Conférence de Montréal (Forum économique international des Amériques), prévue du 10 au 13 juin 2013.

La rencontre du Comité consultatif des villes précédera la rencontre des gouvernements infranationaux prévue en juin 2013 en Catalogne, à laquelle prendront part les représentants du gouvernement du Québec. La rencontre de Montréal permettrait, entre autres, aux représentants de la Catalogne de mieux connaître les actions de Montréal en biodiversité urbaine et en assurer la diffusion, ainsi que de faire la transition entre les rencontres des comités consultatifs respectifs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget pour l'organisation de cet événement est évalué à 116 500 \$ et se ventile comme suit :

Locaux, équipements et mobiliers 4 000 \$  
Services techniques 4 000 \$  
Traduction simultanée/enregistrement 19 225 \$  
Traiteurs 37 970 \$  
Transport 4 230 \$  
Communications 12 500 \$  
Accueil invités spéciaux (2 pers.) 8 575 \$  
Accueil et organisation 23 000 \$  
Administration générale 3 000 \$

En contrepartie, nous estimons les revenus provenant des frais d'inscription des participants à 16 500 \$, soit 100 pers. à 150 \$ et 20 pers. à 75 \$.

La Direction des grands parcs et du verdissement ne dispose pas dans son budget 2013 des crédits pour financer ces dépenses.

Un virement de crédits de 100 000 \$ provenant des dépenses générales d'administration est donc demandé au Service des finances pour l'exercice 2013.

Les postes budgétaires sont les suivants :

### **PROVENANCE**

REVENUS – Budget additionnel - DGPV

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Stratégie, programmes et politiques / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Inscriptions et abonnements / Général => 16 500 \$

DÉPENSES – Dépenses générales d'administration - Ville de Montréal

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Dépenses générales d'administration – Proximité / Autres - Administration générale / Dépenses générales d'administration => 100 000 \$

### IMPUTATION

DÉPENSES – Budget additionnel - DGPV

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Stratégie, programmes et politiques / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Publicité, commun. et frais de représentation / Général => 12 500 \$

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Stratégie, programmes et politiques / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Location de salles / Général => 4 000 \$

DÉPENSES DGPV - En lien avec la provenance des Dépenses générales d'administration

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Stratégie, programmes et politiques / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Frais de déplacement et d'hébergement / Général => 12 800 \$

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Stratégie, programmes et politiques / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Autres honoraires professionnels / Général => 19 200 \$

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Stratégie, programmes et politiques / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Autres services techniques / Général => 7 000 \$

AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Stratégie, programmes et politiques / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Frais de réception et d'accueil / Général => 61 000 \$

Tout excédent des dépenses nettes de 100 000 \$ sera assumé par la Direction des grands parcs et du verdissement.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette rencontre contribue à encourager la participation et la concertation en vue d'atteindre une protection accrue de l'environnement et d'assurer la réalisation d'une collectivité au coeur du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement étant prévu au mois de mai 2013 avec une participation internationale, il est important d'obtenir l'autorisation du comité exécutif pour pouvoir lancer les invitations et faire les demandes officielles pour obtenir les soutiens financiers et organisationnels de partenaires locaux, nationaux et internationaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Lancement des invitations formelles
- Ententes contractuelles de services (nouveau dépôt au CE ou décisions déléguées)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles (Martin SÉGUIN)

Avis favorable :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Charles-Mathieu BRUNELLE)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Rita-Rachele DANDAVINO

Coordonnatrice Partenariat mondial sur la biodiversité

**Tél :** 514 280-3533

**Télécop. :** 514 872-1416

#### ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER

Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

**Tél :** 514 872-1712

**Télécop. :** 514 872-1416

**Date d'endos. :** 2013-03-05

**Dossier # :1136218003**





**Dossier # : 1125307003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Section des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse en Histoire de Montréal à un(e) étudiant(e) universitaire dans le cadre du 100e anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal

Je recommande :

1. d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse en Histoire de Montréal à un(e) étudiant(e) universitaire dans le cadre du 100e anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-02-25 10:37

**Signataire :** Yves SAINDON

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1125307003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125307003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Section des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 5 000 \$ pour l'attribution d'une bourse en Histoire de Montréal à un(e) étudiant(e) universitaire dans le cadre du 100e anniversaire de la création des Archives de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division des archives, de la gestion de documents et de l'accès à l'information (DGDAAI) de la Direction du greffe célèbre ses 100 années d'existence en 2013. En effet, bien que l'administration de Montréal fut créée en 1833, ce n'est qu'en 1913 que le Service des archives voit le jour grâce aux efforts conjugués de l'avocat en chef de la Ville, Me Charles Laurendeau, et du notaire et conseiller municipal Me Victor Morin. Pour le premier, l'administration municipale subit des pertes d'argent nombreuses en raison du « désordre de ses archives », alors que le second témoigne d'un grand intérêt à l'égard des documents relatifs à l'histoire de Montréal. Le Service est intégré au Service du greffe en 1918 sous l'appellation de Division des archives. Soulignons enfin que la DGDAAI est le plus ancien service d'archives publiques au Québec.

Les archives de la Ville de Montréal contiennent 4 km de documents répartis en 500 fonds et collections d'archives couvrant principalement les années 1796 à nos jours. Elles comptent également un million de photographies couvrant surtout les années 1920 à nos jours.

Dans ce cadre de ce centenaire, la Direction du greffe offrira à la population montréalaise une programmation modeste qui met en vedette une nouveau site web accompagné d'une salle de consultation virtuelle (descriptions et archives numériques), deux vitrines d'expositions au musée Pointe-à-Callière, des visites dans nos chambres-fortes, une éventuelle publication de même qu'une bourse de recherche en histoire montréalaise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du centenaire des Archives de la Ville de Montréal, la Direction du greffe désire offrir une bourse de 5 000 \$ à un(e) étudiant à la maîtrise et au doctorat travaillant sur l'histoire de la Ville et qui mettra en valeur des fonds d'archives et collections conservés à la Ville de Montréal.

Le jury de sélection sera composé de 3 historiens et de 2 représentants de la Ville (de la Section des archives et du Centre d'histoire de Montréal). Les membres du jury se baseront sur les critères suivants pour sélectionner le boursier ou la boursière :

- La pertinence du projet avec la mise en valeur des fonds et collections des Archives de la Ville de Montréal
- L'originalité du projet de recherche et l'importance de sa contribution potentielle pour l'histoire de Montréal
- La qualité scientifique de la proposition et de la méthodologie de recherche
- La faisabilité du projet dans les délais prescrits par l'université
- La qualité des références
- La qualité et la pertinence de la formation et de l'expérience du candidat

## **JUSTIFICATION**

La diffusion des archives s'inscrit dans la mise en oeuvre de la politique du patrimoine, plus spécifiquement à la section 5.3.4 consacrée au patrimoine archivistique qui favorise la mise en valeur des archives montréalaises. Reconnu comme un lieu important de diffusion d'archives historiques, les Archives de la Ville de Montréal sont à l'avant-garde de la diffusion des archives sur le web au Québec.

La bourse a pour objectif d'encourager un(e) étudiant(e) à utiliser nos archives pour réaliser ses travaux historiques. Utilisateurs et clients assidus de notre salle de consultation des archives, nous désirons donc souligner leur contribution dans la diffusion des archives de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de 5 000 \$ est entièrement assumé par la Direction du greffe.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette bourse aura pour effet de mieux faire connaître nos archives municipales et sera un outil de promotion pour la Ville de Montréal, de même qu'une sensibilisation des Montréalaises et Montréalais face à leur histoire récente. Nous espérons qu'elle attirera de nouveaux chercheurs en histoire montréalaise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communications a été approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 1<sup>er</sup> avril 2013 : Lancement du concours pour l'obtention de la bourse dans le cadre de la journée du centenaire. Diffusion par voie de communiqués dans les départements d'histoire et d'urbanisme des universités québécoises et annonce à l'interne.
- 1<sup>er</sup> juin 2013 : Remise des dossiers de candidatures
- Juin-Septembre : Examen de la conformité des dossiers et délibérations du jury
- Novembre 2013 : Annonce publique du boursier et remise de la bourse

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Ronald ST-VIL)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario ROBERT

Chef de section - Archives

**Tél :** 514 872-2579

**Télécop. :** 514 872-3475

#### ENDOSSÉ PAR

Marc LEBEL

Chef de division - Gestion de documents

**Tél :** 514 872-9290

**Télécop. :** 514 872-3475

**Date d'endos. :** 2013-01-16

**Dossier # :1125307003**



**Dossier # : 1133617001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 5 790,90\$ provenant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (2 938,65\$) et de la Commission scolaire de Montréal (2 437,50\$ et 414,75\$), et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accepter le versement de 5 790,90 \$ provenant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (2 938,65 \$) et de la Commission scolaire de Montréal (2 437,50 \$ et 414,75 \$);

2. d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant versé de 5 790,90 \$ et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ces projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-03-05 16:51

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1133617001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133617001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser des budgets additionnels de revenus de 5 790,90\$ provenant de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (2 938,65\$) et de la Commission scolaire de Montréal (2 437,50\$ et 414,75\$), et autoriser des dépenses équivalentes pour les prestations de services du Centre d'histoire de Montréal dans le cadre d'activités éducatives.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal a développé au cours des années une expertise reconnue en muséologie et en histoire orale. Sa mission révisée en 2010 comporte l'engagement suivant: « Il offre son expertise et travaille souvent en collaboration avec les groupes qui désirent retracer leur histoire et la diffuser. Il contribue ainsi à mettre en valeur la diversité culturelle de Montréal et promeut une meilleure compréhension interculturelle parmi les citoyens ».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1627 - 3 octobre 2012 : accepter le versement de 13 530 \$, plus taxes, de la part de l'Université de Montréal, dans le cadre de l'exposition « La face cachée de la montagne; d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de 13 350 \$ et d'autoriser Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet.

**DESCRIPTION**

Le Centre d'histoire de Montréal réalise des activités éducatives à la demande de partenaires scolaires. Ces activités, non prévues dans sa programmation et occasionnant des dépenses supplémentaires, sont soutenues par les commissions scolaires mentionnées à l'objet. Le Centre d'histoire souhaite affecter ces revenus aux dépenses reliées à la réalisation et à la présentation de ces activités.

**JUSTIFICATION**

Le Centre d'histoire collabore depuis 2003 au programme *Une école montréalaise pour tous* avec, entre autres, les activités « Jeunes citoyens engagés » et « Qui a mis le feu à Montréal? » et offre, depuis 2006, le programme « Vous faites partie de l'histoire! ».

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

<b>Budget additionnel revenu</b>	<b>2013</b>
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions / Jeunes citoyens engagés - Éducation 2101.0014000.101360.07251.46550.016990.0000. 001323.000000.000000.00000	2 437,50 \$
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions /Angélique - Éducation 2101.0014000.101360.07251.46550.016990.0000. 001324.000000.000000.00000	414,75 \$
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions / Vous faites partie de l'histoire- Éducation 2101.0014000.101360.07251.46550.016990.0000. 001325.000000.000000.00000	2 938,65 \$

<b>Budget additionnel dépenses</b>	<b>2013</b>
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions / Jeunes citoyens engagés - Éducation 2101.0014000.101360.07251.54506.000000.0000.001323.000000.000000.00000	2 437,50 \$
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions /Angélique - Éducation 2101.0014000.101360.07251.54506.000000.0000.001324.000000.000000.00000	414,75 \$
AF Général Ville / Créd. associés à rev. dédiés / Centre d'histoire de Montréal - Budget additionnel / Musées et centres d'exposition / Subv. - Budget de fonct. - Autres org. / Autres programmes d'aide et de subventions / Vous faites partie de l'histoire- Éducation 2101.0014000.101360.07251.54506.000000.0000.001325.000000.000000.00000	2 938,65 \$

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces activités, initiant les élèves à leur futur rôle de citoyens (Jeunes citoyens engagés) et au fonctionnement de la justice à l'époque de la Nouvelle-France (Qui a mis le feu à Montréal?), et faisant découvrir aux jeunes des communautés culturelles leur ville d'adoption et l'importance de leur patrimoine familial (Vous faites partie de l'histoire!), s'inscrivent dans la philosophie du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de ces budgets additionnels permettra au Centre d'histoire de Montréal de poursuivre sa mission éducative, à établir de nouveaux partenariats avec le milieu scolaire de l'île de Montréal et à soutenir son travail de mise en valeur de l'histoire et du patrimoine montréalais.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communiqués et lancement de l'exposition « Moi, mes racines... », édition 2013, réalisée dans le cadre de l'activité « Vous faites partie de l'histoire » et diffusion Web.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Activité « Jeunes citoyens engagés »

- Novembre et décembre 2012 : Visites au Centre d'histoire de Montréal et à l'hôtel de ville de Montréal
- Janvier et février 2013 : Ateliers en classe.

Activité « Qui a mis le feu à Montréal? »

- Novembre à mai 2013 : Activités en classe
- Janvier 2013 : Visites extérieures et à la Cour d'appel.

Activité « Vous faites partie de l'histoire! »

- Janvier à juin 2013 : Activités en classe
- Février 2013 : Visites au Centre d'histoire de Montréal
- Mars 2013 : Tournages en classe
- Avril 2013 : Montage vidéo
- Mai et juin 2013 : Exposition à l'hôtel de ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC

Chef de section

**Tél :** 514 872-3216

**Télécop. :** 514 872-9645

#### **ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS

Chef de division

**Tél :** 514-872-5592

**Télécop. :** 514 872-0981  
**Date d'endos. :** 2013-02-22

**Dossier # :1133617001**





**Dossier # : 1136116002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

Il est recommandé :

1. de mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine avec les directions mandatées et des intervenants extérieurs;
2. de mandater spécifiquement les Directions des grands parcs du verdissement, de la diversité sociale, d'Espace pour la vie, de l'urbanisme et du développement économique, des communications, des services regroupés aux arrondissements et du budget pour participer à la mise en oeuvre des recommandations selon leurs compétences respectives.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2013-02-26 18:55

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice principale  
Qualité de vie , Direction

**Dossier # :1136116002**

**IDENTIFICATION**
**Dossier # :1136116002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Développement et partenariat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Division du développement durable du Service de la qualité de vie pour être l'interlocuteur à la Ville de Montréal de l'agriculture urbaine et pour coordonner la mise en œuvre de différentes recommandations émanant du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur l'agriculture urbaine

**CONTENU**
**CONTEXTE**

L'agriculture urbaine occupe une place importante à Montréal et procure de nombreux bénéfices sur les plans environnemental, social et économique ainsi que sur le plan de la santé. La Ville de Montréal reconnaît l'importance et les bienfaits de l'agriculture urbaine et souhaite son développement. Elle a pris plusieurs engagements à cet égard et est impliquée dans de nombreux projets (jardins communautaires et jardins collectifs, services-conseil et lieux de démonstration du Jardin botanique, conseils horticoles dans les arrondissements, etc.).

En vertu du droit d'initiative et conformément aux dispositions de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités, une vingtaine d'organismes regroupés dans le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) a déposé une pétition le 15 novembre 2011 à la Direction du greffe de la Ville de Montréal demandant que la Ville tienne une consultation publique sur « l'état de l'agriculture urbaine à Montréal ». Le comité exécutif a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir cette consultation et a mandaté la Direction générale pour confier à la Direction des grands parcs et du verdissement la responsabilité d'agir à titre d'unité administrative responsable (CE11 2099). L'OCPM a organisé différentes activités de consultation d'avril à juin 2012. L'OCPM a reçu 103 mémoires, dont 53 ont fait l'objet d'une présentation orale, et a entendu trois présentations verbales sans dépôt de mémoire. Le rapport de l'OCPM a été rendu public le 17 octobre 2012 et déposé au conseil municipal le 17 décembre 2012.

Dans son rapport, l'OCPM énonce plus d'une vingtaine de recommandations. La mise en œuvre de l'ensemble des recommandations fait appel à une diversité d'interlocuteurs municipaux et extérieurs à la Ville. Elle renvoie à une diversité d'enjeux (information, coordination, financement, planification, réglementation, communication, gestion, etc.).

La Ville de Montréal poursuit ses actions en agriculture urbaine et s'implique dans de nouvelles initiatives. Elle a enclenché, à l'automne 2012, une démarche de planification visant l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), ceci en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (CG12 0345). Par le biais de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, la Ville de Montréal et ses arrondissements soutiennent de nombreuses initiatives reliées à la sécurité alimentaire (CG12 0286). Parmi celles-ci, plusieurs projets ont utilisé les jardins collectifs, les jardins communautaires et d'autres lieux propices à l'agriculture urbaine pour favoriser l'inclusion sociale et économique des personnes défavorisées. Par ailleurs, la Ville participe à la démarche pilotée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal pour élaborer un Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise qui devrait être entériné d'ici la fin 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 1054 – 17 décembre 2012 – Déposer le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

CG12 0345 – 27 septembre 2012 – Approuver le projet de convention entre la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et le versement par la CMM d'un soutien financier de 25 000\$.

CG12 0286 – 23 août 2012 – Approuver un projet d'entente administrative par lequel le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) octroie à la Ville une contribution financière de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, pour le financement de l'Alliance pour la solidarité.

CE11 2099 – 14 décembre 2011 – Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine et mandater la Direction générale de confier à la Direction des grands parcs et du verdissement la responsabilité d'agir à titre d'unité administrative responsable dans le présent dossier.

CE11 1159 – 3 août 2011 – Prendre connaissance du projet de pétition aux fins de demander une consultation publique et prendre connaissance de la réponse transmise par le greffier de la Ville le 8 juillet 2011.

## DESCRIPTION

Par ce sommaire décisionnel, il est recommandé que la Division du développement durable du Service de la qualité de vie devienne l'interlocuteur à la Ville de l'agriculture urbaine et que celle-ci coordonne la mise en œuvre de différentes recommandations de l'OCPM avec la collaboration des Directions des grands parcs du verdissement, de la diversité sociale, d'Espace pour la vie, de l'urbanisme et du développement économique, des communications, des services regroupés aux arrondissements et du budget.

La Division du développement durable assurera un mandat de :

- coordination interne à la Ville (services corporatifs et arrondissements);
- coordination avec les intervenants extérieurs.

Pour ce faire, des comités de suivi seront mis sur pied avec les intervenants concernés par l'agriculture urbaine.

Pour l'année 2013, la priorité est mise sur les enjeux suivants :

- information et communication ;
- planification et réglementation ;
- mise en valeur de la zone agricole permanente ;
- biodiversité, verdissement, trame verte et bleue ;
- arrimage avec la démarche de la CRÉ d'élaboration d'un Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise.

En 2014, les thèmes du financement et des jardins communautaires seront abordés avec les arrondissements. Les actions mises en œuvre et celles qui seront initiées en 2013 et 2014 sont présentées dans le tableau en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

L'agriculture urbaine renvoie à une diversité d'acteurs et de compétences. La Division du développement durable possède une importante expérience de coordination au sein de la Ville et dans le cadre du réseau de partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Elle mettra à profit son expertise pour favoriser le développement de l'agriculture urbaine à Montréal. Les arrondissements, les services centraux de la Ville et les sociétés paramunicipales sont impliqués et devront poursuivre leurs mandats, tout en tenant compte des recommandations de la Commission.

Les unités administratives suivantes seront impliquées selon les enjeux identifiés ci-dessous:

	Service de la qualité de vie				Service de la mise en valeur du territoire	Service du capital humain et des communications	Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles et l'ensemble des arrondissements	Service des finances
	Division Développement durable	Division des grands parcs et du verdissement	Direction de la diversité sociale	Espace pour la vie				
Information et communication	X			X		X	X	
Planification et réglementation	X	X			X		X	
Mise en valeur de la zone agricole permanente	X	X			X			
Biodiversité, verdissement, trame verte et bleue	X	X		X	X			
Arrimage avec la démarche de la CRÉ	X		X					
Financement	X		X		X		X	X
Jardins communautaires	X		X				X	

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La coordination du dossier de l'agriculture urbaine sera faite à même le budget de fonctionnement de la Division du développement durable.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement de l'agriculture urbaine s'inscrit dans les principes de développement durable en apportant des bénéfices sur les plans social (intégration sociale, solidarité) environnemental (biodiversité, paysages, verdissement) et économique (emplois et sécurité alimentaire).

Le présent dossier est en lien avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 intitulée "Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur", où la Ville s'engage, "en lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, à développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine."

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact principal de ce dossier est de reconnaître pour la Ville l'importance de l'agriculture urbaine et d'encourager le développement des pratiques. Cette orientation constitue une consolidation des choix de Montréal en faveur du développement durable et d'une meilleure qualité de vie.

Par ailleurs, la Division du développement durable allouera des ressources au dossier de l'agriculture urbaine. Cela fait en sorte que trois engagements prévus au Plan corporatif de développement durable, adopté en novembre 2010, seront reportés :

- L'intégration du développement durable à l'évaluation de la performance du personnel cadre;
- L'intégration du développement durable au développement des capacités (Formation des cadres);
- L'intégration du développement durable à la gestion des activités (Création d'un fonds en développement durable).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en place de la coordination interne : Mars 2013

- Rencontre avec des représentants du Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) et d'autres intervenants : Printemps 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Patrice ALLARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Sylvia-Anne DUPLANTIE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction (Serge LAMONTAGNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (Lucie PAQUIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction (Monique CÔTÉ)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabine COURCIER

Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau

du Mont-Royal

**Tél :** 514 872-4524

**Télécop. :** 514 872-1416

**Tél :** 514-872-1457

**Télécop. :** 514-872-9818

**Date d'endos. :** 2013-02-14

**Dossier # :1136116002**

CE : 50.001

2013/03/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2013/03/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.003

2013/03/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1134217002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du bilan du programme de distribution de barils de récupération d'eau de pluie 2011-2012

Il est recommandé de prendre connaissance du bilan du programme de distribution de barils de récupération d'eau de pluie 2011-2012.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-02-26 13:32

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1134217002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134217002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du bilan du programme de distribution de barils de récupération d'eau de pluie 2011-2012

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Généralement, les eaux de pluie provenant des toits des résidences sont drainées vers le réseau d'égout. Avec les changements climatiques en cours, ce réseau d'égout unitaire fait face à des pluies de plus en plus fréquentes et intenses qui peuvent provoquer une surcharge de celui-ci. Cela augmente les risques de débordement vers les cours d'eau, de refoulement et d'inondation dans les bâtiments. C'est pourquoi, la Ville de Montréal favorise le détournement des eaux pluviales vers les espaces verts plutôt que vers l'égout et cherche à conscientiser les citoyens à diverses mesures préventives pour ralentir et réduire le ruissellement vers les canalisations. Les citoyens peuvent contribuer directement à détourner du réseau les eaux de pluie provenant des toits de leur résidence (dotée de gouttières extérieures), par l'installation d'un baril de récupération d'eau de pluie. Les eaux recueillies dans ces barils sont détournées vers les pelouses et jardins plutôt que d'augmenter le volume d'eau rejeté vers le réseau d'égout.

Depuis quelques années, un nombre croissant de villes au Québec offrent des barils de récupération d'eau de pluie à coût modique pour sensibiliser la population à la gestion des eaux pluviales et à la réduction de l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage. En 2009 et 2010, un projet pilote de débranchement de gouttières et de distribution de barils de récupération d'eau de pluie a été réalisé dans certains arrondissements en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Des enquêtes effectuées en 2011 et 2012 par la Patrouille bleue sur le territoire de l'agglomération montrent que plus de la moitié des résidences disposant de gouttières extérieures envoient leurs eaux pluviales directement vers le réseau de drainage. Pourtant, près de 90 % de ces résidences disposent d'une surface perméable suffisante et plus de 75 % d'entre elles peuvent installer un baril de récupération d'eau de pluie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CE11 1128 - Approuver le projet d'entente de partenariat avec le Regroupement des éco-quartiers relativement à la coordination de la distribution de barils de récupération d'eau de pluie auprès des citoyens

## **DESCRIPTION**

Un programme visant à offrir 1500 barils a été élaboré en s'appuyant sur la collaboration d'un réseau d'organismes à but non-lucratif. À l'automne 2011, la Ville a conclu une entente de partenariat avec le Regroupement des éco-quartiers (REQ) afin qu'il assure la coordination de la vente des barils de récupération d'eau de pluie aux résidents montréalais. Il a été convenu que les barils seraient vendus 20 \$ l'unité. Suite à un appel d'offres, une entente contractuelle a été conclue avec un fournisseur pour l'acquisition d'un maximum de 1500 barils de récupération d'eau de pluie au coût unitaire de 49 \$ (avant taxes). Ce contrat comprenait aussi la livraison des barils auprès de 22 organismes éco-quartiers disséminés sur le territoire de l'agglomération entre octobre 2011 et octobre 2012.

Le programme s'appuyait sur les éco-quartiers. Ceux-ci faisaient part de leurs besoins en barils au REQ qui transmettait ensuite une commande globale au Service de l'eau. Ce dernier envoyait la commande au fournisseur qui livrait finalement les barils aux différents éco-quartiers. Pour chaque baril vendu, un éco-quartier conservait 15 \$ et remettait 5 \$ au REQ, afin de couvrir leurs frais de gestion respectifs. Pour leur part, les acquéreurs devaient signer un engagement volontaire à respecter certains critères, dont celui de diriger l'eau du baril vers une surface perméable.

Le service de l'eau a complété le programme avec succès, avec la livraison de 1492 barils aux éco-quartiers en fonction de leurs besoins exprimés. Au moment de produire ce bilan, 995 barils avaient été vendus en 2011-2012. Les éco-quartiers poursuivront donc la vente des 497 barils restants au cours de la période estivale 2013. Tel que prévu par la convention avec le REQ, une vérification auprès d'un échantillon de plus d'une centaine d'acquéreurs a montré que 90% de ceux-ci respectaient en partie ou entièrement les critères d'installations demandés.

## **JUSTIFICATION**

- L'installation d'un baril est un moyen simple et efficace de faire prendre conscience au résident montréalais de l'importance de mieux gérer les eaux pluviales et de réduire leur drainage vers l'égout.
- Sur une base annuelle, chaque baril installé contribue à détourner jusqu'à 80 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales pour chaque surface de 100 m<sup>2</sup> de toit, lorsque l'eau du baril est évacuée vers une surface perméable.
- Pour un seul épisode de pluie, 1500 barils représentent l'équivalent d'un bassin de rétention d'une capacité 300 m<sup>3</sup> et d'une valeur d'environ 300 000 \$.
- En confiant aux OBNL la responsabilité de distribuer les barils, cela a permis de limiter les coûts de gestion pour la Ville par rapport à un programme de subvention qui nécessiterait une plus lourde procédure de gestion (ex. réception des demandes, vérification de l'admissibilité, émission de chèque, etc.).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût des 1492 barils a été de 84 055,92 \$ (taxes incluses). La valeur en temps du professionnel du Service de l'eau chargé de la planification et du suivi de ce programme a été estimée à environ 15 200 \$ pour toute la période 2011 et 2012. Le coût global du programme pour le Service de l'eau est donc établi à un peu plus de 99 000 \$. En somme, chaque baril a coûté au total 66,50 \$. Ce coût est moindre que le prix de détail d'un baril similaire qui est de l'ordre de 80\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce programme répondait à l'orientation «Pratiquer une gestion responsable des ressources» du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. La distribution de barils de récupération d'eau de pluie a contribué à la mise en œuvre de l'action du Plan visant à «favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie». De plus, cela

s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020 qui vise notamment une responsabilité environnementale accrue par une gestion intégrée des eaux pluviales. Ce programme a donc permis :

- d'impliquer directement les citoyens dans la gestion des eaux pluviales;
- de sensibiliser le grand public à la nécessité de gérer les eaux pluviales sur site plutôt que de réclamer le surdimensionnement du « tout-à-l'égout »;
- de participer à la réduction des îlots de chaleur via l'évapotranspiration et le retour de l'eau à la végétation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le programme de barils était une première approche incitative visant à sensibiliser la population à une gestion responsable des eaux pluviales. Le Service de l'eau poursuivra sa collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire en vue de proposer un ajout au règlement de construction et de modification du bâtiment en vue de détourner du réseau de drainage les eaux pluviales s'écoulant des gouttières extérieures des nouveaux bâtiments. Une analyse sera aussi réalisée par le Service de l'eau sur la faisabilité d'un encadrement réglementaire distinct pour les bâtiments existants.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

S.O.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Richard ARTEAU)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rémi HAF

Conseiller en planification

**Tél :** 514 872 2293

**Télécop. :** 514 872-8827

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hervé LOGÉ

Chef de division

**Tél :** 514 872 3944

**Télécop. :** 514 872 8827  
**Date d'endos. :** 2013-02-04

**Dossier # :1134217002**



**Dossier # : 1133751003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le secteur Norvick (arrondissement de Saint-Laurent).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:  
de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le secteur Norvick (arrondissement de Saint-Laurent), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-03-04 15:08

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1133751003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133751003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le secteur Norvick (arrondissement de Saint-Laurent).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de bonifier la réglementation encadrant les interventions faites dans le secteur Norvick (délimité par le boulevard Henri-Bourassa, le chemin Laval (incluant les propriétés côté est), la rue Patricia et la rue Poirier), la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce secteur auprès de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Un énoncé d'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu  
 CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

**DESCRIPTION**

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement de Saint-Laurent conformément aux procédures réglementaires en vigueur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jennifer OUELLET

Conseiller(ere) en aménagement

**Tél :** 514-872-7050

**Télécop. :** 514-872-9222

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514 872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-02-26

**Dossier # :1133751003**





**Dossier # : 1131041007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 4 au 8 mars 2013

Il est recommandé :  
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 4 au 8 mars 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-03-12 15:57

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1131041007**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131041007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 4 au 8 mars 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AUCUNE

**DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **4 au 8 mars 2013** fait état de 22 lancements d'appels

d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

#### **JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NA

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

NA

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative  
pour M. Marc Demers  
Conseiller contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-4793

**Télécop. :** 514 872-1973

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et  
réglementation

**Tél :** 514-872-2392

**Télécop. :** 514 872-1937  
**Date d'endos. :** 2013-03-12

**Dossier # :1131041007**

CE : 60.004

2013/03/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS